

DECRET N° 95-92 du 29 Mars 1995

Portant nomination de Monsieur Sévérin
ATTOLOU en qualité de Directeur Adjoint
de Cabinet du Ministre des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 93-44 du 11 Mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- SUR proposition du Ministre des Finances ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Janvier 1994,

D E C R E T E :

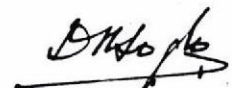
Article 1er. - Monsieur Sévérin ATTOLOU est nommé Directeur Adjoint de Cabinet au Ministère des Finances.

Article 2. - L'intéressé cesse d'exercer ses fonctions le 15 Mars 1995.

Article 3. - Le présent Décret qui prend effet pour compter du 10 Janvier 1994, date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié partout où besoin sera.

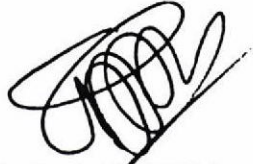
Fait à COTONOU, le 29 Mars 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



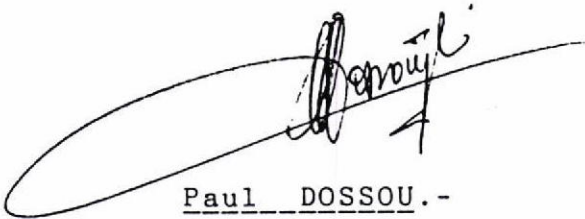
Nicéphore SOGLO. -

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,



Timothée ADANLIN.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MEPR-DN 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO
1.-